

Insecticide Harvanta™ 50SL

PARTIE 1. IDENTIFICATION

Nom du produit :	Insecticide Harvanta™ 50SL
Synonymes :	IKI-3106 50SL ; Insecticide cyclaniliprole 50SL Cyclaniliprole; 3-bromo-N-[2-bromo-4-chloro-6-[(1-cyclopropyléthyle)amino]carbonyl]phényle]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H-pyrazole-5-carboxamide (CAS) ou 2',3-dibromo-4'-chloro-1-(3-chloro-2-pyridyl)-6'-{[(1RS)-1-cyclopropyléthyl]carbamoyl}pyrazole-5-carboxanilide (IUPAC)
Nom chimique :	
Famille chimique :	Diamide anthranilique; pyrazolylphényle
Usage recommandé :	Industrie agricole : Insecticide
Numéro d'inscription ARLA :	32889
No FSMD :	-
Identification de l'entreprise :	ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road, Suite A Concord, OH 44077-9703 440-357-4640
Numéro de téléphone d'urgence 24 h/24 :	Pour une urgence concernant le transport, ou en cas de déversements, fuite, incendie ou accident, appeler : CHEMTREC 1-800-424-9300 En cas d'urgence médicale, appeler le 1-888-484-7546

PARTIE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques :	Liquide inflammable (Catégorie 4) Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) Toxicité aquatique chronique (Catégorie 3)
Mot indicateur :	ATTENTION
Symboles de danger :	
Mention de danger :	Liquide combustible. Très toxique pour la vie aquatique. Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
Mises en garde :	Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Porter des gants de protection et une protection des yeux ou du visage. En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard ou de la mousse pour éteindre. Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder son calme. Éviter de rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux étiquette du produit.

PARTIE 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS			
Nom chimique :	Numéro CAS :	% au poids :	VLE/PEL :
Ingrédient Actif : Cyclaniliprole*	1031756-98-5	4.55	Non-établissement
Diméthylsulfoxyde	67-68-5	55 – 65	Non-établissement
Propylène glycol	57-55-6	20 – 30	Non-établissement
* 3-bromo- N -[2-bromo-4-chloro-6-[[[(1-cyclopropyléthyl)amino]carbonyl]phényl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H -pyrazole-5-carboxamide (CA)			

PARTIE 4. PREMIERS SOINS	
Ingestion :	Appeler un centre antipoisons ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire une gorgée d'eau à la personne qui a ingéré le produit si elle arrive à avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoisons ou d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux :	Tenir la paupière ouverte et rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoisons ou un médecin, ou au moment de se faire soigner.	

PARTIE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
Moyens d'extinction :	PETIT FEU : Utiliser de l'eau pulvérisée, des produits chimiques secs, de la mousse ou du dioxyde de carbone. GRAND FEU : Utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard ou de la mousse. NE PAS utiliser de jet d'eau.
Risque particulier d'incendie et d'explosion :	Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs tels que bromure d'hydrogène, vapeurs nitreuses, vapeurs de chlore, monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.
Instructions de lutte contre les incendies :	Porter un habit pare-feu complet et un appareil de protection respiratoire autonome.

PARTIE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
Mesures de précaution :	Utiliser un équipement de protection et les mesures d'ingénierie identifiés dans la partie 8 de ce document.
Confinement et nettoyage :	Confiner le déversement. Enlever le plus possible et le placer dans un récipient fermé et étiqueté en attendant son élimination appropriée. Nettoyer la zone de déversement à l'eau. Ne pas laisser les eaux de nettoyage passer dans les canalisations ou les eaux de surfaces.

PARTIE 7. MANIPULATION ET CONSERVATION

Précautions : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage : Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sécurisé, sec et frais, à l'écart des engrangements, de la nourriture, et nourrir. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides.

PARTIE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette partie pour le contrôle de l'exposition et la protection personnelle sont prévues pour un contexte industriel (comme les usines de formulation et de conditionnement).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les mises en garde/avertissemens sur l'étiquette du produit. Toujours suivre les instructions de l'étiquette lorsque vous manipulez ou utilisez ce produit.

Limites d'exposition : Non établies

Mesures d'ingénierie : Utiliser les enceintes d'isolement, la ventilation locale, ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition recommandées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité de la zone de travail.

Protection personnelle :

Ingestion : Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

Contact avec les yeux : Lorsqu'un contact avec les yeux est possible, utilisez des lunettes de protection (comme des projections de produits chimiques lunettes ou un écran facial).

Contact avec la peau : En cas de risque de contact, portez des gants imperméables, une chemise à manches longues et pantalons, chaussettes et chaussures résistant aux produits chimiques.

Inhalation : Un respirateur n'est normalement pas requis lors de la manipulation de contenants scellés. Utiliser contrôles techniques efficaces pour se conformer à l'exposition professionnelle de l'installation limites. En cas de déversement d'urgence, utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH avec un filtre à vapeur organique (OV) et tout préfiltre N, R, P ou HE.

PARTIE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence physique : Liquide jaune transparent

Odeur : Odeur chimique

pH : 3 - 6

Point d'ébullition : Non disponible

Point de fusion : Non disponible

Point de congélation : Ne s'applique pas

Point éclair : 83,5°C (182°F)

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité : Combustible

Limites d'inflammabilité : Non disponible

Pression de vapeur : 2.4 x 10⁻⁶ Pa @ 25°C

Densité de vapeur : Non disponible

Densité : 1,08 – 1,12 g/mL @ 20°C

PARTIE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)	
Solubilité :	0,15 mg/L dans l'eau à 20°C
N-octanol/eau :	557 (Log P _{ow} = 2,7)
Température d'auto-inflammation :	272°C (522°F)
Température de décomposition :	Non disponible
Volatilité :	Non disponible

PARTIE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité :	Aucune preuve de réactivité.
Stabilité :	Ce produit reste stable à 20°C pendant 24 mois.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun connu.
Conditions à éviter :	Températures extrêmes.
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts, acides ou bases forts.
Produits de décomposition dangereux :	Bromure d'hydrogène, vapeurs nitreuses, vapeurs de chlore, monoxyde de carbone et gaz carbonique.

PARTIE 11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ	
Toxicité aiguë :	Toxicité orale aiguë (DL 50) : > 2000 mg/kg [Rat]. Toxicité cutanée aiguë (DL 50) : > 2000 mg/kg [Rat]. Toxicité par inhalation aiguë (CL 50) : > 5,05 mg/L [concentration atmosphérique réelle]; > 19,0 mg/L (nominal) 4 heures [Rat].
Irritation cutanée :	Non irritant. Indice d'irritation primaire cutanée = 0,0 [Lapin]
Irritation des yeux :	Légèrement irritant. Une légère rougeur et un chémosis ont été observés immédiatement après installation pour tester les animaux. Une décharge importante a également été observée. Tous les effets inversés dans les 48 heures sans irrigation. [Lapin]
Sensibilisation :	Pas un allergène de contact.
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Cancérogénicité :	Aucun effet indésirable n'a été observé chez les souris ingérant du cyclaniliprole au cours d'une période de 78 semaines. L'exposition alimentaire à des rats pendant deux ans a montré un effet sur la thyroïde chez mâles ingérant plus de 6000 ppm mais aucun effet cancérogène chez les mâles ou les femelles jusqu'à 20 000 ppm.
Toxicité pour la reproduction :	Les études animales ne montrent aucune preuve significative de toxicité pour la reproduction à des doses de cyclaniliprole jusqu'à 20 000 ppm.
Effets sur les organes cibles :	Des études d'alimentation de 90 jours ont montré une augmentation du poids du foie, du cœur et des ovaires chez les rats femelles exposés à des doses extrêmes de 20 000 ppm, mais ces effets n'ont pas été observé dans une étude d'alimentation de suivi d'un an. L'augmentation du poids du foie a été observé chez des chiens nourris à plus de 1000 ppm mais ne répondant pas aux directives du SGH en matière de danger classification
Aspiration :	Pas de données disponibles.

PARTIE 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets :

Très toxique pour la vie aquatique. Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux, sauf dans conformément aux autorisations locales ou régionales.

Données d'écotoxicité :

Poisson (truite arc-en-ciel) CL₅₀ à 96 heures = 361 mg/L [16 mg d'ingrédient actif / L]

Poisson (Carpe) CL₅₀ à 96 heures = 876 mg/L [36,2 mg d'ingrédient actif / L]

Invertébré (*Daphnia magna*) CE₅₀ sur 48 heures = 2,36 mg/L [0,0679 mg d'ingrédient actif / L]

Algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*) E_{rC₅₀} à 96 heures > 1000 mg/L [> 48,3 mg d'ingrédient actif / L]

Crevette mysis (*Americanamysis bahia*) CL₅₀ à 96 heures > 0,2 mg d'ingrédient actif / L

Huître (*Crassostrea virginica*) CE₅₀ = 23 µg d'ingrédient actif / L

Colin de Virginie Aiguë DL₅₀ > 2000 mg/kg de poids corporel (pratiquement non toxique)

Canard colvert Aiguë LD₅₀ > 2000 mg/kg de poids corporel (pratiquement non toxique)

DL₅₀ subaiguë des oiseaux de régime alimentaire > 5000 ppm dans l'alimentation des cailles et des colverts

Persistance/dégradabilité : Le cyclaniliprole se dégrade très lentement dans le sol. Demi-vies du cyclaniliprole dans le sol variait de 610 à 1728 jours sous aérobiose et anaérobiose conditions. Dans les systèmes eau-sédiments, les demi-vies totales du système pour cyclaniliprole variait de 495 à 854 jours sous aérobiose et conditions anaérobioses. Le cyclaniliprole est stable à l'hydrolyse. Le principal les voies de dissipation sont la photolyse dans l'eau (demi-vie de 25,8 jours (basée sur un cycle lumière/obscurité de 12 heures) et la photolyse dans le sol (demi-vies de 1,2 à 1,4 journées).

Potentiel bioaccumulatif : Ne devrait pas être bioaccumulable. Maximum dérivé expérimentalement FBC = 103.

Mobilité dans le sol : Le cyclaniliprole présente une mobilité faible à moyenne dans le sol (K_{foc} = 247 – 1380 ml/g; K_{foc} moyenne arithmétique = 790 mL/g).

PARTIE 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Élimination des contenants : Rincer trois fois ou rincer sous pression le conteneur vide. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir. Suivez les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire requis du conteneur avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à une utilisation ultérieure. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

PARTIE 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Classification US DOT : CATÉGORIE 9 Non soumis à des régulations lorsqu'il est envoyé dans une expédition non-vrac par voie routière ou ferroviaire.

PARTIE 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT (suite)		
	Non-vrac (transport terrestre)	Vrac (transport terrestre)
Désignation officielle de transport :	Non soumis à des régulations	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Cyclaniliprole)
Classe de risques :	Non soumis à des régulations	CATÉGORIE 9
Numéro d'identification :	Non soumis à des régulations	UN 3082
Groupe d'emballage :	Non soumis à des régulations	GE III
Quantité de substance dangereuse à déclarer :	Ne s'applique pas	
Dispositions spéciales pour le transport :	Une pancarte de catégorie 9 n'est pas requise pour les envois non-vrac transportés par voie routière ou ferroviaire aux É.-U. [49CFR 172.504(f)(9)].	
	IATA (transport aérien)	IMDG (transport maritime)
Désignation officielle de transport :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Cyclaniliprole)	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Cyclaniliprole), polluant marin
Classe de risques :	CATÉGORIE 9	CATÉGORIE 9
Numéro d'identification :	UN 3082	UN 3082
Groupe d'emballage :	GE III	GE III

PARTIE 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE	
Réglementations fédérales et étatiques des É.-U. :	
Inventaire des ingrédients SARA 313 :	Non indiqué
Classe de risques SARA 312 :	Non indiqué
Indiqué comme cancérogène par :	
CIRC :	Non indiqué
NTP :	Non indiqué
OSHA :	Non indiqué
CA Prop 65 :	Non indiqué
TSCZ :	Exempter
Canada (ARLA) :	Enregistré sous le No 32889.
Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est sujet à certaines exigences d'étiquetage selon la loi fédérale. Les exigences d'ARLA peuvent différer des critères de classification SGH exigés pour les feuilles de sécurité de la partie 2. Ci-dessous se trouvent les renseignements sur les dangers exigés par ARLA sur l'étiquette du pesticide :	
NE PAS prendre en interne. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact visuel. Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver soigneusement les zones exposées de la peau avec du savon et de l'eau tiède après manipulation ou utilisation. Supprimer vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ce produit est toxique pour le milieu aquatique organismes, certains insectes utiles, abeilles et autres insectes pollinisateur exposés à un traitement direct. Fais ne pas appliquer ce produit pendant que des abeilles ou d'autres insectes pollinisateur visitent activement la zone de traitement. Appliquer uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des zones d'habitation humaine ou des zones d'activité humaine telles que des maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime.	
UE (Directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et 2006/8/CE) :	R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets secondaires persistants dans l'environnement aquatique.

PARTIE 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1
Inflammabilité : 2
Instabilité : 0

0 Minime
1 Léger
2 Modéré
3 Sérieux
4 Extrême

Avis au lecteur

Tous les renseignements contenus dans cette Fiche de sécurité de matière dangereuse sont fournis gratuitement et soumis à votre appréciation. Selon nous, les renseignements sont fiables à la date de la fiche de sécurité, cependant, il va de votre responsabilité de déterminer la convenance des renseignements pour votre utilisation. Il est conseillé de ne pas considérer les renseignements comme absolument complets car des informations supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables pour des conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables, ou en raison des lois ou règlements gouvernementaux applicables. Par conséquent, vous devez utiliser ces renseignements uniquement en tant que supplément des autres renseignements que vous avez rassemblés, et vous devez tirer des conclusions indépendantes de la convenance et la complétude des renseignements de toutes sources pour garantir à la fois un usage approprié du matériel décrit aux présentes et la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, ISK Biosciences Corporation exclut toute garantie, expresse ou implicite, concernant les résultats découlant de votre usage des renseignements, et ISK Biosciences Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de votre usage de ces renseignements.

Harvanta est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

Préparé par : ISK Biosciences Corporation

Contact : 440-357-4640